

**L'organisation**

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est un organisme de réglementation professionnel voué au soutien de la profession infirmière et à la protection du public. Elle remplit sa mission en veillant à la promotion et au maintien de normes de formation et de pratique infirmières, et en faisant la promotion de politiques publiques favorables à la santé.

**Le Conseil d'administration**

L'AIINB est à la recherche de citoyens et citoyennes intéressés à siéger au Conseil d'administration à titre d'administrer représentant le public. Le Conseil est composé de 12 membres, dont 3 administrateurs représentant le public. Le rôle des administrateurs représentant le public est de fournir au Conseil le point de vue non infirmier de la collectivité et des consommateurs sur des questions qui ont trait aux soins infirmiers et aux soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil se réunit tous les mois (réunions virtuelles et 3 à 4 réunions en personne par an à Fredericton) et peut organiser des téléconférences supplémentaires entre les réunions, ce qui correspond à un engagement d'environ 10 à 12 jours par an.

**Qualités requises**

Il est souhaitable que les administrateurs représentant le public aient les qualités suivantes :

- intérêt pour la santé et le bien-être ainsi que pour les questions de santé en général;
- expérience antérieure au sein de conseils d'administration ou de comités;
- temps à consacrer au rôle et être bien informé(e) sur la profession infirmière;
- expérience bénévole ou professionnelle qui démontre une volonté de servir l'intérêt public.

**Nomination**

Deux administrateurs représentant le public sont nommés au Conseil par le lieutenant-gouverneur en conseil et l'autre par le ministre de la Santé, à partir d'une liste de candidates et candidats soumise par l'AIINB. La durée du mandat est de trois ans. Comme il s'agit de postes bénévoles, seuls les frais sont remboursés.

Les candidatures peuvent être transmises par courriel à [aiinb@aiinb.nb.ca](mailto:aiinb@aiinb.nb.ca) ou par la poste à :

Comité de gouvernance :

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

165, rue Regent

Fredericton (N.-B.)

E3B 7B4

**Formulaire de candidature**

**La candidature suivante de représentant(e) du public est présentée pour siéger au Conseil d'administration de l'AIINB. La personne proposée a donné l'autorisation de soumettre sa candidature et a consenti à siéger au Conseil si elle est nommée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Tous les documents requis accompagnent le présent formulaire.**

**Poste : ADMINISTRATRICE OU ADMINISTRATEUR  
REPRÉSENTANT LE PUBLIC****Mandat de 3 ans**

**Vous trouverez ci-joint mon CV ou ma biographie ainsi que les informations suivantes :**

- **diplômes et titres professionnels;**
- **expérience professionnelle;**
- **expérience de bénévolat/ conseils d'administration;**
- **autres intérêts professionnels.**

**Signature :****Date :**

**Renvoyez toutes les informations ci-dessus à l'AIINB en respectant les mêmes détails que ceux indiqués dans la colonne précédente.**